

MUSIQUE

THÉÂTRE DE RUE

ARTS PLASTIQUES

PERFORMANCE

APPEL
À PROJETS
CULTURELS et
ARTISTIQUES

16 juillet au 22 Août 2021

Dépôt des candidatures
avant le 17 mai 2021
minuit

DANSE

THÉÂTRE

RENSEIGNEMENTS :

Direction Culture Patrimoine & Tourisme

02 48 67 57 00 • appelprojets-culture@ville-bourges.fr



BOURGES

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 - PRÉSENTATION

La ville de Bourges organise un appel à projets du 16 juillet au 22 août 2021 pour soutenir la scène artistique et culturelle locale fragilisée par la crise sanitaire et offrir aux habitants et visiteurs de petits temps culturels ou artistiques.

Dans cette optique, elle propose de financer la création et la diffusion d'actions artistiques et culturelles dans plusieurs quartiers de Bourges.

ARTICLE 2 – CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

L'Appel à projets est ouvert aux associations culturelles berruyères loi 1901 inscrites sur le portail associatif de la Ville de Bourges et sur inscription à l'aide du formulaire joint, selon les modalités décrites ci-après.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La discipline artistique, les modalités et techniques employées sont libres et peuvent être mixtes (musique, théâtre, théâtre de rue, arts plastiques danse...). Les prestations doivent proposer ou encourager la pratique artistique et culturelle intergénérationnelle. Elles doivent également participer à la promotion de l'égalité femme/homme et lutter contre toute forme de discrimination.

La création proposée est une petite forme culturelle qui :

- **Respecte les règles de distanciation sociale (circulation, regroupement...) en vigueur à la date de publication de l'appel à projet**
- Respecte la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique du voisinage (notamment risque de nuisance sonore)
- Est compatible et respecte les équipements, réseaux urbains et voiries existants
- Est accessible à tous les âges de la vie et à tous les publics
- Est élaborée dans l'esprit de respect de l'environnement et/ou avec des matériaux et des techniques en étant respectueux
- Est réalisée en plein air, sur l'espace public municipal, durant la période estivale
- Est autonome sur le plan technique et logistique.

Le projet qui a une vocation de proximité, doit se dérouler dans au moins trois des quartiers de Bourges :

- Aéroport, Vauvert, Pierrelay, Pissevieille
- Asnières
- Centre-Ville
- Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
- Charlet, Lahitollé, Pignoux, Sembat
- Val d'Auron, Hameau de Gionne, Mazières, Pijolins

La Ville se réserve le droit de proposer des modifications de quartiers ou de sites de diffusion afin d'équilibrer les propositions sur l'ensemble du territoire.

ARTICLE 4 - DÉPÔT DES PROJETS

Les propositions de projets doivent être envoyées pour instruction, par voie dématérialisée à l'adresse suivante : **appelprojets-culture@ville-bourges.fr, avant le 17 mai 2021 à minuit.**

Un seul projet pourra être retenu par association.

ARTICLE 5 - SÉLECTION

Une commission d'attribution se réunira pour sélectionner les projets proposés. La communication des résultats se fera par courriel à l'issue de la délibération la première semaine du mois de juin.

ARTICLE 6 – MODALITÉS FINANCIÈRES

Une subvention de l'ordre de 1 000 € à 3 000 € TTC par projet sera versée à l'association sélectionnée (sur présentation d'un budget prévisionnel avec justificatifs).

Le financement d'équipements et de matériels importants est exclu de ce dispositif.

ARTICLE 7 - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Lors de sa prestation, l'association s'engage à :

- respecter les règles sanitaires en vigueur, ainsi que les règles sécuritaires et sera responsable de leur respect.
- Présenter le bilan artistique et financier dans le mois suivant la diffusion.
- Transmettre des images ou des vidéos de son expérience, dont la propriété reviendra à la ville de Bourges qui pourra en faire librement usage.

Renseignements :
Direction Culture Patrimoine
et Tourisme
02 48 67 57 00
appelprojets-culture@ville-bourges.fr

FORMULAIRE D'INSCRIPTION APPEL À PROJETS CULTURELS ET ARTISTIQUES 16 juillet au 22 août 2021

Le dossier complet (formulaire, budget, descriptif...) **doit être envoyé par mail avant le lundi 17 mai 2021 à minuit à l'adresse mail suivante : appelprojets-culture@ville-bourges.fr**

Tout dossier incomplet, raturé ou illisible ne pourra pas être enregistré. La Ville de Bourges s'engage à respecter la confidentialité des projets.

COORDONNÉES ASSOCIATION

Nom de l'association :

Adresse siège social :

Référent de l'association

NOM, Prénom et fonction :

Courriel :

N° de téléphone :

CONTACT PROJET

Coordonnées du porteur de projet (si différent du référent) :

Prénom, nom et fonction :

Courriel :

N° de téléphone :

PRÉSENTATION DU PROJET

Intitulé du projet :

Domaine(s) artistique(s) ou culturel(s) concerné(s) :

Présentation synthétique du projet :

(ce descriptif pourra servir de support d'information et de communication autour de votre projet)

LISTE DES INFORMATIONS À ENVOYER À [APPELPROJETS-CULTURE@VILLE-BOURGES.FR](mailto:appelprojets-culture@ville-bourges.fr) POUR COMPLÉTER L'INSCRIPTION :

- Les enjeux et objectifs (pour le porteur de projet, les publics, pour le territoire de la Ville)
- Les quartiers choisis (3), l'adresse ou l'emplacement précis, l'environnement de la prestation
- Le nombre d'intervenants/artistes du projet
- La durée de la prestation
- Le planning de réalisation (du montage au démontage inclus)
- Les dates et horaires proposés par quartier et si déambulation le lieu et l'heure de rendez-vous du public
- Les publics concernés
- Les matériels et/ou technologies employés
- Le budget TTC proposé

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

**Direction Culture Patrimoine Tourisme
Spectacle Vivant et Création Artistique 02 48 67 57 00
appelprojets-culture@ville-bourges.fr**

Le Maire de Bourges, vous informe que les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation de l'appel à projets culturels et artistiques. Les destinataires des données sont la Direction culture patrimoine et tourisme, la Direction de la Communication, les services financiers de la Ville et la Trésorerie Municipale. Ces données sont conservées pendant la durée de l'instruction du dossier et archivées au même titre que les autres recrutements. Conformément au Règlement Général à la Protection des données (RGPD), vous pouvez accéder aux données vous concernant, vous disposez également d'un droit de rectification, d'opposition, d'effacement et d'un droit à la limitation du traitement des données vous concernant. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO) par voie électronique : dpo@agglo-bourgesplus.fr ou par courrier : DPO de Bourges Plus -23-31 Boulevard Foch CS 20321 18023 BOURGES CEDEX. Si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale auprès de la CNIL.